VENTES AUX ENCHERES.

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Sous, et en vertu, d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dossier No. 111,849, dans l'affaire intitulée Jane J. Abberton vs. Michael Abberton, le dit jugement rendu et signé en cour ouverte, le 20 mars 1915, et le dit ordre adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, l'offrirai dans une vente aux enchères à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 6 mai 1915, la propriété foncière suivante, décrite à savoir:

1. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges et servitudes et dépendances s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Port, St-Ferdinand, Remparts et St-Claude, lequel lot ou portion de terre est désigné par la lettre A sur un croquis de voyer établi par Arthur de Armas, député voyer de la ville, daté le 10 avril 1881, et annexé à un acte devant Fred Zengel, notaire, daté le 21 avril 1884, d'après lequel croquis le dit lot est une partie du lot No. 32, sur son côté le plus près de la rue Remparts, mesurant commençant à une distance de 101 pieds de l'angle d'intersection des rues Port et Remparts, 17 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Port, par 131 pieds, 6 pouces et 2 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant 6 chambres et connu comme numéro municipal 1013 rue Port.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus et désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 11, formant le coin des rues Remparts et Port et mesurant en mesure américaine 29 pieds, 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Remparts, par une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds. Les améliorations portant les numéros municipaux 2701-03 Nord Remparts et comprennent un magasin et une résidence.

Conditions: Comptant. Les acquéreurs assureront en addition de leurs enchères les taxes pour l'année 1915, et payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats et des timbres de guerre devant Fergus Kernan, notaire. Les acquéreurs devront déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent, ne portant ni intérêts ni pénalités, du prix d'achat avec

J. Onorato REAL ESTATE

Encanteur, 830 rue Common.

DENEGRE LEOVY & CHAFFE, HARRY McCALL, JOHN WARD, Avocats.

avril 4 11 18 25—mai 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No. 111,319, Division C.—Succession de Charlotte Miller, veuve en premier mariage d'Adam Gauch, veuve en second mariage de James D. O'Brien, veuve en troisième mariage de Philip Beron.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No. 111,319, dans l'affaire intitulée Succession de Charlotte Miller, veuve en premier mariage d'Adam Gauch, veuve en second mariage de James D. O'Brien, veuve en troisième mariage de Philip Beron, le dit ordre daté et signé le 20 avril 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI 27 mai 1915, la propriété foncière décrite dans la liste d'inventaire dans les termes suivants:

Quatre certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet 582, borné par les rues Valence, Howard, Cadiz et Freret, désignés par les lettres A, B, C et D, et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-sept (117) pieds. Le lot A forme le coin des rues Howard et Valence, comme d'après un plan de voyer de George De Armas, voyer et ingénieur civil, à la date du 21 novembre 1910, annexé à un acte devant A. J. Rossi, notaire, à la date du 30 mars 1911. Les améliorations comprennent le nouveau cottage double Nos. 2113-15 rue Valence, contenant de chaque côté quatre chambres et bain, service d'égout et d'électricité.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 582, borné par les rues Howard, Valence, Cadiz et Freret, désigné par la lettre E sur un plan de Geo. De Armas, voyer et ingénieur civil, à la date du 21 novembre 1910; lequel plan est annexé à un acte de A. J. Rossi, notaire, à la date du 30 mars 1911, lequel dit lot mesure d'après le dit croquis trente-trois (33) pieds de face à la rue Howard par cent vingt (120) pieds en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double connu comme Nos. 4621-23 rue Howard, contenant cinq chambres et bain de chaque côté, service d'égout et de gaz.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1915, le coût des certificats et les timbres de guerre. Acte de vente devant Anthony J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les loyers réservés aux vendeurs jusqu'au passage des actes de vente. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent (ne portant ni intérêt, ni pénalités) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. Onorato REAL ESTATE

Encanteur, 830 rue Commune.

CHAS. L. DREYFOUS, Avocat pour l'exécuteur.

avril 25—mai 2 9 16 23 27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de David F. Hanlan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,719 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Hildegard Seich, épouse de George August Hautan, exécutrice testamentaire de cette succession, en vaut pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

W. V. SEXTON, Avocat.

mai 2 9 11

Succession de Philip W. Sherwood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,819 — Division A — Attendu que Robert G. L. Sherwood a présenté une requête à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Philip W. Sherwood, décédé, intestat.

A ce qui, par le présent, sommé à tous ceux qui peuvent avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pourquoi lesdites lettres ne leur soient pas accordées.

[illegible]

avril 25—mai 2 9 16 23

VENTES AUX ENCHERES.

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

John M. Richards et autres vs. Amos Richards. No. 111,520, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. — Double cottage, 7515-17 rue Mississipi.

Par LOUIS HUFFT, Encanteur, le JEUDI 13 mai 1915, à midi, à la bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans cette ville, en vertu de et poursuivant un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 29 mars 1915, signé par l'Honorable Georges H. Théard, juge de la Division E, le 5 avril 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques au dernier et plus haut enchérisseur la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 40, borné par les rues Mississipi, McCarthy, Cherokee et Hillary; le dit lot est désigné par le numéro quatorze, mesurant 30 pieds de face à la rue Mississipi par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds; les améliorations comprennent une résidence connue par les numéros municipaux 7515-7517 rue Mississipi. Acquis par les dites parties par héritage par la succession de leur père et mère, Jno M. Richards et Margaret Richards. Nos. 89,720 et 107,901 du dossier de la Cour Civile de District.

Conditions, Comptant; l'acquéreur a à payer en plus et au-dessus du compte de son enchère toutes les taxes de l'année 1915 et l'acte de vente devant Hion. Fred Deibel, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent du montant de l'adjudication avec

C. C. FRIEDRICHS et HAROLD MOISE, Avocats.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.

avril 11 18 25—mai 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux enchères par Louis Hufft.

Succession de Florestine Hughes, No. 111,063, Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division C. Cottages doubles avantageusement loués sur une rue pavée, 1200-1202 rue Joseph, et 1201-1205 rue Joseph.

Par LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 808 rue Perdido, le JEUDI 20 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et en obéissance à un ordre rendu et signé le 13 avril 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 43 (Burstville), borné par les rues Joseph, Arabelle, Perrier et Pryania, d'après un croquis établi par Walter J. Seghers, voyer, daté le 2 octobre 1912 et annexé à un acte No. 85 de 1913, passé devant F. J. Dreyfous, notaire. Le dit lot est désigné par la lettre A et mesure, d'après le dit croquis, trente pieds de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-dix pieds et formant le coin des rues Joseph et Perrier. Acquis: Bureau des Aliénations, Livre 260, page 77.

Un lot de terre dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 43, décrit ci-dessus, désigné par la lettre B sur le dit croquis et mesurant trente pieds de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-dix pieds et lequel lot touche le lot A et est à 30 pieds du coin de la rue Perrier. Acquis: Bureau des Aliénations, Livre 255, page 53.

Un certain lot de terre dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le même Ilet 43 décrit ci-dessus; le dit lot est désigné sur le dit croquis comme lot E et mesure trente pieds de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, commençant à une distance de 120 pieds du coin de la rue Perrier.

Propriété par indivis, avec le demandeur et le dit défunt et acquite par eux de H. Singer, devant F. J. Dreyfous, notaire, à la date du 9 avril 1913. Bureau des Aliénations, Livre 260, page 77.

Termes et Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit d'une année ou un de deux années à la demande de l'acquéreur. Le crédit du reste de la dite vente à être assuré par des billets de l'acquéreur, à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent intérêts par année de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les causes usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats au cas de procès, la dite propriété à être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance à être transferé au possesseur des billets et l'acquéreur aura à payer en plus et au-dessus de son enchère, toutes les taxes de la propriété de l'année 1915, acte de vente à être passé devant l'Hon. Fred Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.

C. C. FRIEDRICHS, HAROLD A. MOISE, Avocats.

avril 11 18 25—mai 2 9 16 20

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Stephen J. McQueen, Cour Civile de District, No. 110,571, Division D.

En vertu d'un et sous un jugement rendu en cour ouverte le 21 mars 1915, jugement lu et signé en cour ouverte de la Nouvelle-Orléans le 30 mars 1915, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Division D de la Cour Civile de District, dirigé à Peter Gallagher, un encanteur autorisé et licencié de la Paroisse d'Orléans, vendra la propriété suivante. Je procéderai à vendre la propriété suivante le MERCREDI 5 mai 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne, à midi.

Premièrement: Cottage double, 1143-45 rue Annonciation, un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 119, lequel Ilet est borné par les rues Annonciation, Constance, Erato et Galennie, par croquis annexé à un acte de Martin Voorhies, notaire, le 18 avril 1905, d'après lequel le dit lot est désigné par la lettre H, et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Annonciation par 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes en profondeur.

Deuxièmement: Une bâtisse de deux étages, 915 rue Galennie, un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 119, lequel Ilet est borné par les rues Clio ou Galennie, Annonciation, Constance et Calliope, mesurant vingt-quatre (24) pieds neuf (9) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Clio ou Galennie, par 114 pieds, 3 pouces en profondeur entre lignes parallèles.

Troisièmement: 1147-49 rue Annonciation, un cottage double, 4 chambres de chaque côté. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Galennie, Constance et Erato, désigné par la lettre J sur un croquis daté février 1891, dans l'acte de Martin Voorhies, le 15 avril 1893, le dit lot mesure en mesure américaine 32 pieds 2 pouces de face à la rue Annonciation par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles s'étendant à une allée commune à l'arrière qui va de la rue Erato à la rue Galennie et qui a une largeur de sept pieds dix pouces.

Conditions: Comptant. L'acquéreur doit assumer et payer au-dessus du prix d'achat, les taxes de ville et d'état pour 1915, payer le coût de tous les certificats aussi bien que l'impôt fédéral des contributions indirectes et l'acte de vente devant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

avril 4 11 18 25—mai 2 5

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Mme Susan Million vs. Mme Fannie Davis.

No. 100,690—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur, Bureau 131 rue Carondelet.

JEUDI 13 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à la vente aux enchères publiques sans limite ou réserve, en vertu d'un jugement rendu le 30 mars 1915 et signé le 6 avril 1915 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus désignée, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Baronne et Calliope, désigné par le No. 3 sur un plan établi par E. Surgi et E. Pessac, daté le 1er mars 1860, et déposé dans le bureau de Félix Percy, ancien notaire, par le No. 2 du livre des plans No. 2, d'après le dit plan le dit lot mesure en mesure américaine, vingt sept pieds, dix pouces et quatre lignes de face à la rue Clio, par soixante-trois pieds, onze pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No. 1717 rue Clio et comprennent une maison de deux étages en bois, couverte en ardoises, résidence simple, sis à l'alignement du trottoir, contenant 10 chambres, hall, bain, galeries, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 30 dollars par mois.

2—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Calliope et Baronne, désigné par le No. 32 comme d'après un croquis établi par John H. Brann, daté le 8 décembre 1877, d'après lequel plan le dit lot mesure trente-deux pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Clio, par cent cinquante-neuf pieds dix pouces en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1710 1721 rue Clio et comprennent une maison d'un étage en bois, avec mansarde, couverte en ardoises, avec deux étages à l'arrière, contenant sur chaque côté 7 chambres, bain, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 16 dollars pour chaque côté. La dite propriété ensemble avec le droit de se servir de l'allée commune entre la propriété et le lot No. 31 du dit croquis, mesurant deux pieds neuf pouces de face à la rue Clio, par soixante cinq pieds trois pouces en profondeur.

3—Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet Lorne par les rues Baronne, Terpsichore, Carondelet et Euterpe, désignée par la lettre B comme d'après un plan établi par P. E. Seghers, voyer, le 25 juillet 1893, enregistré dans l'inventaire de la succession de Mary B. Caldwell, veuve de P. C. Malone, dans les dossiers de notaire de Hewes T. Gurley, ancien notaire de cette ville et à la dite date. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Euterpe, par une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes sur le côté vers et parallèle avec la rue Carondelet et par une première profondeur de cent treize pieds, dix pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le divisant du lot A, du dit lot B jusqu'à un mur de séparation, d'où le dit lot B mesure deux pouces six lignes sur la ligne parallèle à la rue Euterpe et courant vers la rue Baronne, alors s'élargissant de cela et de là il mesure sur une deuxième profondeur quatorze pieds, à la ligne à l'arrière, laquelle mesure vingt-six pieds et quatre lignes, tout en mesure américaine, la dite portion de terre étant une partie du lot 3 sur un plan établi par C. A. Hedin, daté le 6 avril 1840, déposé dans le bureau de William Christy comme plan No. 57 dans le livre de plans No. 2. Les améliorations sont désignées par le No. 1727 rue Euterpe et comprennent une résidence en bois de deux étages, couverte en ardoise, éloignée du trottoir, contenant 8 chambres, hall, bain, galerie, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 22 dollars 50 cents par mois.

4—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Troisième et Quatrième, le dit lot étant désigné sur un plan établi par Arthur De Armas, ancien voyer, daté le 10 février 1874, par le No. 3, croquis étant marqué par la lettre A, est annexé pour renseignement à un acte de vente passé devant M. Gernon, notaire, le 11 juillet 1874, lequel lot, accordé au dit croquis, mesure trente-et-un pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Dryades, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 2609-2611 rue Dryades et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, éloigné de la rue, contenant de chaque côté 5 chambres, galerie, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 12 dollars par mois chaque côté.

5—Une certaine parcelle ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le Faubourg Livaudais, dans l'Ilet No. 137, borné par les rues Dryades, St. Denis, Troisième et Quatrième, mesurant trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes de face à la rue Dryades par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et étant composée du lot No. 12, celui-ci a vingt-cinq pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue Dryades, et de six pieds, huit pouces et six lignes du lot No. 11, lequel touche au lot No. 12, aussi pour former ce nouveau lot, comme dit ci-dessus, profondeur de face sur la rue Dryades de trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, éloigné du trottoir, contenant 4 chambres, office, galerie etc., sur chaque côté, installé avec service d'égout et d'eau et désigné par les Nos. 2613-2615 rue Dryades, chaque côté est loué 13 dollars par mois.

6—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations, qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 293, borné par les rues St. Andrew, Josephine, Laurent et Willie, désigné comme lot No. 1 sur un plan de C. N. De Pouilly, daté le 31 mars 1890 et déposé dans le bureau de J. W. Breedlove, ancien notaire, lequel lot mesure trente-et-un pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue St. Andrew par quatre-vingt-deux pieds un pouce en profondeur et de face à la rue Laurent, formant le coin des rues St. Andrew et Laurent (Dannecé). Les améliorations sont désignées par les Nos. 2000-2002 rue St-Andrew et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant 4 chambres, toilette, etc., de chaque côté, installé avec service d'égout et d'eau. Chaque côté est loué 12 dollars par mois.

7—Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Dryades, St. Denis et deuxième, désigné par le No. 11 sur un plan établi par Arthur De Armas, voyer, daté le 10 février 1874, un croquis duquel marqué par la lettre B est annexé à un acte de vente passé devant Michael Gernon, ancien notaire, le 11 juillet 1874, lequel dit lot mesure accordé au dit croquis, trente-six pieds dix pouces de face à la rue Troisième par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1915-1919 rue Troisième en comprenant un cottage double en bois, sis à l'alignement du trottoir, contenant 3 chambres de chaque côté, hangar, etc., installé avec service d'égout et d'eau. Chaque côté est loué 8 dollars.

8—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Dryades, St. Denis et Deuxième, désigné par le No. 12 sur un plan établi par Arthur De Armas, ancien voyer, daté le 10 septembre 1874, un croquis duquel marqué de la lettre B est annexé à un acte de vente par J. B. Walton, encanteur, à Otary B. Caldwell, passé devant Michael Gernon, ancien notaire, le 11 juillet 1874, lequel dit lot touche le lot No. 11 et mesure accordé au dit croquis quarante-quatre pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue Troisième par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1921-1923 rue Troisième et comprenant un cottage double en bois, sis à l'alignement du trottoir, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, etc. Chaque côté est loué 10 dollars.

9—Deux certains lots de terre, actuellement vacants, situés dans le Troisième District de cette ville, avec tous les droits, voies, etc., qui y appartiennent, dans l'Ilet compris dans les rues Independence, Urquhart, Gitrot (Villeré) et Pauline, désignés par les Nos. 6 et 7 et mesurant chacun trente-et-un pieds quatre lignes de face à la rue Independence par quatre-vingt-quinze pieds trois lignes entre lignes parallèles.

Conditions: Un-tiers ou plus comptant, et la solde, s'il y en a, sur un crédit de un et deux ans à la demande des acquéreurs, le crédit de la partie de la dite vente à être assuré par le lien du vendeur et hypothèque, billets du dit acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par année, intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès et la police d'assurance à être transférée au possesseur des billets, l'acquéreur a à payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la dite propriété, y compris les taxes pour l'année 1915, pour tous les certificats nécessaire sur la dite propriété et pour les actes de vente devant Erasme Hidrue, Esq., notaire, et tous les timbres de contributions indirectes qu'il sera nécessaire de poser sur le dit acte de vente ou sur les billets représentant le prix d'achat du tout pour cent à être payés au moment de l'adjudication.

JOHN DYMOND, Jr., et A. GUYON LEVY, Avocats.

mai 1 2 9 16 23 30—juin 6

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George H. Dougall, Sr. — No. 110,586 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Par C. A. Tessier & Fils, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau 131 rue Carondelet.

OKAYDI les juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à la vente aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 29 avril 1915 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus désignée, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1—Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Baronne et Calliope, désigné par le No. 3 sur un plan établi par E. Surgi et E. Pessac, daté le 1er mars 1860, et déposé dans le bureau de Félix Percy, ancien notaire, par le No. 2 du livre des plans No. 2, d'après le dit plan le dit lot mesure en mesure américaine, vingt sept pieds, dix pouces et quatre lignes de face à la rue Clio, par soixante-trois pieds, onze pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No. 1717 rue Clio et comprennent une maison de deux étages en bois, couverte en ardoises, résidence simple, sis à l'alignement du trottoir, contenant 10 chambres, hall, bain, galeries, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 30 dollars par mois.

2—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Calliope et Baronne, désigné par le No. 32 comme d'après un croquis établi par John H. Brann, daté le 8 décembre 1877, d'après lequel plan le dit lot mesure trente-deux pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Clio, par cent cinquante-neuf pieds dix pouces en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1710 1721 rue Clio et comprennent une maison d'un étage en bois, avec mansarde, couverte en ardoises, avec deux étages à l'arrière, contenant sur chaque côté 7 chambres, bain, etc., installée avec service d'égout et d'eau et désigné par les Nos. 2613-2615 rue Dryades, chaque côté est loué 13 dollars par mois.

6—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations, qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 293, borné par les rues St. Andrew, Josephine, Laurent et Willie, désigné comme lot No. 1 sur un plan de C. N. De Pouilly, daté le 31 mars 1890 et déposé dans le bureau de J. W. Breedlove, ancien notaire, lequel lot mesure trente-et-un pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue St. Andrew par quatre-vingt-deux pieds un pouce en profondeur et de face à la rue Laurent, formant le coin des rues St. Andrew et Laurent (Dannecé). Les améliorations sont désignées par les Nos. 2000-2002 rue St-Andrew et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant 4 chambres, toilette, etc., de chaque côté, installé avec service d'égout et d'eau. Chaque côté est loué 12 dollars par mois.

7—Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Dryades, St. Denis et deuxième, désigné par le No. 11 sur un plan établi par Arthur De Armas, voyer, daté le 10 février 1874, un croquis duquel marqué par la lettre B est annexé à un acte de vente passé devant Michael Gernon, ancien notaire, le 11 juillet 1874, lequel dit lot mesure accordé au dit croquis, trente-six pieds dix pouces de face à la rue Troisième par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1915-1919 rue Troisième en comprenant un cottage double en bois, sis à l'alignement du trottoir, contenant 3 chambres de chaque côté, hangar, etc., installé avec service d'égout et d'eau. Chaque côté est loué 8 dollars.

8—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Dryades, St. Denis et Deuxième, désigné par le No. 12 sur un plan établi par Arthur De Armas, ancien voyer, daté le 10 septembre 1874, un croquis duquel marqué de la lettre B est annexé à un acte de vente par J. B. Walton, encanteur, à Otary B. Caldwell, passé devant Michael Gernon, ancien notaire, le 11 juillet 1874, lequel dit lot touche le lot No. 11 et mesure accordé au dit croquis quarante-quatre pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue Troisième par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1921-1923 rue Troisième et comprenant un cottage double en bois, sis à l'alignement du trottoir, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, etc. Chaque côté est loué 10 dollars.

9—Deux certains lots de terre, actuellement vacants, situés dans le Troisième District de cette ville, avec tous les droits, voies, etc., qui y appartiennent, dans l'Ilet compris dans les rues Independence, Urquhart, Gitrot (Villeré) et Pauline, désignés par les Nos. 6 et 7 et mesurant chacun trente-et-un pieds quatre lignes de face à la rue Independence par quatre-vingt-quinze pieds trois lignes entre lignes parallèles.

Conditions: Un-tiers ou plus comptant, et la solde, s'il y en a, sur un crédit de un et deux ans à la demande des acquéreurs, le crédit de la partie de la dite vente à être assuré par le lien du vendeur et hypothèque, billets du dit acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par année, intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès et la police d'assurance à être transférée au possesseur des billets, l'acquéreur a à payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la dite propriété, y compris les taxes pour l'année 1915, pour tous les certificats nécessaire sur la dite propriété et pour les actes de vente devant Erasme Hidrue, Esq., notaire, et tous les timbres de contributions indirectes qu'il sera nécessaire de poser sur le dit acte de vente ou sur les billets représentant le prix d'achat du tout pour cent à être payés au moment de l'adjudication.

JOHN DYMOND, Jr., et A. GUYON LEVY, Avocats.

mai 1 2 9 16 23 30—juin 6

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur.

A. J. Nelson Manufacturing Co., Ltd. vs. J. H. Menge & Sons, Ltd.

No. [illegible] — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, Encanteur, bureau 131 rue Carondelet.

Le 4 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, aux enchères publiques en vertu d'un ordre rendu et signé le 30 mars 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, en plan par De Pouilly, en date du [illegible] septembre 1905, et déposé en l'étude de E. [illegible] Schalck, ancien notaire en cette ville, comme lot No. 38. Lequel lot mesure soixante-[illegible] pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, par cent neuf pieds de profondeur et face à la rue commune, garantie trois pieds de large sur la ligne de derrière, de là il va quatre pieds, six pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas, de là six pieds sur une ligne vers la rue Gravier, de là allant ou mesurant cent huit pieds, six pouces de profondeur jusqu'à la rue Tchoupitoulas, formant le coin des rues Tchoupitoulas et Commune.

2. Aussi un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y trouvent et en quelque sorte y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Commune, Tchoupitoulas, Gravier et Magasin. Lequel dit lot mesure vingt-cinq pieds, deux pouces face à la rue Commune, soixante deux pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Magasin, trente-deux pieds, cinq pouces de largeur sur le derrière, de là treize pieds vers la rue Commune, de la deux pieds, neuf pouces vers la rue Magasin, de là six pieds vers la rue Commune, de la quatre pieds, six pouces vers la rue Magasin et de là quarante trois pieds et jusqu'à la dite rue Commune. Le tout d'après un croquis attaché à un acte devant Olivier Villeré, ancien notaire, le 17 mai 1882. Les améliorations sont désignées par les numéros 201 à 207 rue Tchoupitoulas et 402 à 416 rue Commune.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le solde sera représenté par un billet dû un an après date, portant 7 pour cent par an l'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement assuré par le lien du vendeur et hypothèque et toutes les clauses habituelles. L'acheteur aura à payer le coût de tous les certificats qui seront attachés à un acte de vente qui sera passé devant James Simon, notaire, et aura également à payer toutes les taxes pour 1915 et les contributions indirectes et le timbre des taxes, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

A. D. PARKER, Liquidateur.

DART, KERNAN & DART, Avocats pour le liquidateur.

mars—31 avril—4,11,18,25 mai—2,4

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau 339 rue Carondelet.

JEUDI 6 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 1er avril 1915, signé par l'Hon. E. K. Skinner, occupant la place de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Alexander Rosseau, No. 80,002, la propriété suivante, décrite à savoir:

Premièrement: Un certain lot de terre situé dans le deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Conti, Bienville, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot 22 sur un plan établi par J. Commuay, L. Surgi, ingénieurs, le 10 octobre